



Elizabeth Fraccaro, Ece Velioglu Yildizci, Marc-André Renold  
Octobre 2017

## Affaire Kalpis à figures noires étrusque – Italie et Toledo Museum of Art

*Italy/Italie – Toledo Museum of Art – Unites States/Etats-Unis – U.S. Immigration and Customs Enforcement – Gianfranco and Ursula Becchina – Archaeological object/objet archéologique – Post 1970 restitution claims/Demandes de restitution post 1970 – Judicial claim/action en justice – Negotiation/négociation – Illicit exportation/exportation illicite – Illicit importation/importation illicite – Criminal offence/infraction pénale – Unconditional restitution/restitution sans condition*

*Lors d'une fouille illégale entreprise avant 1981, un kalpis à figures noires étrusque a été découvert par le contrebandier d'œuvres d'art Giacomo Medici, puis clandestinement sorti d'Italie. Giacomo Medici vendit alors le kalpis à Gianfranco et Ursula Becchina. Ces derniers le vendirent au Toledo Museum of Art en 1982. Le bureau Immigration and Customs Enforcement (ICE) et le service Homeland Security Investigations, ainsi que les Carabinieri italiens ont mené une enquête approfondie et découvert des preuves irréfutables que les Becchina avaient fourni au musée des documents falsifiés sur la provenance du vase. En 2013, le Toledo Museum of Art a restitué le kalpis à figures noires étrusque à l'Italie.*

*I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS  
[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>  
Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Demandes de restitution post 1970

- **1981**: un kalpis étrusque à figures noires (vers 510-500 av. J.-C.) apparaît sur le marché.<sup>1</sup>
- **26 août 1982**: le Toledo Art Museum achète ce kalpis pour 90 000 dollars auprès d'Ursula et Gianfranco Becchina. Ces derniers fournissent de faux documents de provenance indiquant que le kalpis a été acheté en 1980 à M. K. Haug, directeur de l'hôtel suisse Helvetia, qui en aurait hérité de son père. Ce dernier l'aurait quant à lui acheté en 1935.<sup>2</sup>
- **1995**: le local de Giacomo Medici aux Ports francs de Genève est perquisitionné. Des photos Polaroid, sur lesquelles on voit le kalpis encore couvert de terre en raison de fouilles récentes, sont découvertes.<sup>3</sup>
- **1997**: Giacomo Medici est arrêté en Italie.<sup>4</sup>
- **2001**: le procureur adjoint des États-Unis (*assistant U.S. attorney*) de Toledo délivre au Toledo Museum of Art une injonction à remettre des documents relatifs au kalpis. Le kalpis est ramené aux États-Unis par avion depuis Venise, où il était prêté pour une exposition sur les Étrusques.<sup>5</sup>
- **2002**: l'entrepôt de Gianfranco Becchina est mis sous séquestre par la police suisse. Des milliers d'œuvres d'art y sont découvertes, et notamment une deuxième photo Polaroid du kalpis recouvert de poussière (la photographie est elle-même recouverte de poussière) et des piles de documents préfabriqués avec un papier à en-tête de l'hôtel Helvetia comportant des espaces blancs afin d'insérer un objet et sa description.<sup>6</sup>
- **2004**: Gianfranco Becchina est condamné au titre de multiples chefs d'accusation pour avoir reçu des œuvres d'art archéologiques volées et illégalement exportées d'Italie (le kalpis est explicitement mentionné).<sup>7</sup>
- **Janvier 2010**: le bureau de l'*United States Immigration and Customs Enforcement (ICE)* aux États-Unis et le Bureau de l'attaché d'enquête à la sécurité intérieure (*Homeland Security Investigations Attaché Office*) à Rome, en Italie, lancent une enquête sur le kalpis au titre des biens culturels.<sup>8</sup>
- **Novembre 2010 - janvier 2012**: l'ICE menace à trois reprises de saisir l'œuvre d'art volée, tandis que le Toledo Museum of Art demande des documents supplémentaires pour prouver

<sup>1</sup> *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, 20 juin 2012.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Neil Brodie, "Toledo Museum of Art Return to Italy (2013)," *Trafficking Culture*, 5 juin 2014, consulté le 8 juin 2017, <http://traffickingculture.org/encyclopedia/case-studies/toledo-museum-of-art-return-to-italy-2013/>. D'après *Wikipedia*, le premier appareil Polaroid a été commercialisé en 1948, c'est-à-dire treize années après le probable achat du kalpis en 1935 par le père de M. K. Haug.

<sup>4</sup> Neil Brodie, "Gianfranco Becchina," *Trafficking Culture*, 20 août 2012, consulté le 8 juin 2017, <http://traffickingculture.org/encyclopedia/case-studies/gianfranco-becchina/>.

<sup>5</sup> Lane, Tahree, "Toledo Art Museum to Give Back Rare Jug," *The Blade*, 20 juin 2012, <http://www.toledoblade.com/Art/2012/06/20/Toledo-art-museum-to-give-back-rare-jug.html>

<sup>6</sup> Brodie, "Toledo Museum of Art Return to Italy (2013)."

<sup>7</sup> *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, 20 juin 2012.

<sup>8</sup> *Ibid.*

que le kalpis a été volé et clandestinement sorti d'Italie, et tente d'organiser un échange culturel avec l'État italien.<sup>9</sup>

- **20 juin 2012**: l'ICE demande l'application d'une mesure de confiscation (« 690 forfeiture »).<sup>10</sup>
- **8 janvier 2013**: avant l'application de la mesure de confiscation, le Toledo Museum of Art remet volontairement le kalpis aux autorités de l'ICE lors d'une cérémonie publique.<sup>11</sup>

## II. Processus de résolution

### Action en justice – Négociation

- Lorsque le procureur adjoint des États-Unis (*assistant U.S. attorney*) prend connaissance de la perquisition menée en 1995 dans l'entrepôt de Giacomo Medici et des liens que ce dernier entretenait en 2001 avec les Becchina, il délivre au Toledo Museum of Art une injonction à remettre les documents concernant le kalpis. A l'époque, le kalpis est exposé à Venise, et le Toledo Museum of Art envoie immédiatement un régisseur en Italie pour ramener le kalpis dans l'Ohio.<sup>12</sup>
- En 2010, le Bureau de l'attaché d'enquête de la sécurité intérieure à Rome lance une enquête sur kalpis au titre des biens culturels. Au cours des deux années qui suivent, l'ICE menace à trois reprises de saisir l'œuvre d'art volée.<sup>13</sup>
- En juin 2012, l'ICE dépose une demande de mesure de confiscation du kalpis.<sup>14</sup>
- Sept mois plus tard, avant l'entrée en vigueur de la mesure de confiscation prononcée par le tribunal, le Toledo Museum of Art remet volontairement le kalpis à l'ICE lors d'une cérémonie publique et publie des déclarations célébrant sa coopération avec l'ICE et les autorités italiennes.<sup>15</sup>

<sup>9</sup> “Kalpis Returns to Italy,” Toledo Museum of Art, publié le 10 janvier 2013, consulté le 8 juin 2017, <http://www.toledomuseum.org/2013/01/10/kalpis-returns-to-italy/>

<sup>10</sup> *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, 20 juin 2012. « 690 forfeiture » fait partie de la procédure civile américaine en matière de confiscation civile, en vertu du 18 U.S. Code § 981.

<sup>11</sup> Il ne semble pas y avoir d'autres informations publiques concernant le rapatriement et l'emplacement actuel du kalpis.

<sup>12</sup> Lane, “Toledo Art Museum to Give Back Rare Jug.”

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, 20 juin 2012.

<sup>15</sup> “Transfer Ceremony Clears Way for Illegally Looted Ancient Vessel to be Returned to Italy,” U.S. Immigration and Customs Enforcement, dernière modification le 7 janvier 2013, consulté le 8 juin 2017, <https://www.ice.gov/news/releases/transfer-ceremony-clears-way-illegally-looted-ancient-vessel-be-returned-italy>. Voir également “Kalpis Returns to Italy.”

### III. Problèmes en droit

#### Importation illicite – Exportation illicite – Infraction pénale

- Selon l'article 1595a(c)(1)(A) du titre 19 du Code des États-Unis (U.S.C.), des marchandises peuvent être saisies et confisquées lorsqu'elles sont introduites illégalement aux États-Unis après avoir été volées, introduites en contrebande ou importées clandestinement. Aux termes du titre 18 § 2314 U.S.C., il est illégal de transporter sciemment, dans le cadre d'un commerce interétatique ou international, toute marchandise volée, convertie ou prise frauduleusement. Le kalpis constituait une marchandise volée, transportée dans le cadre du commerce interétatique ou international, en violation de l'article 2314 du titre 18 du Code des États-Unis (U.S.C.), et pouvant être confisquée en tant que marchandise introduite illégalement aux États-Unis, conformément à l'article 1595a(c)(1)(A) du titre 19 du Code des États-Unis (U.S.C.).<sup>16</sup>
- En vertu de l'article 33 de la loi italienne du 20 juin 1909 sur le patrimoine (loi n° 364), l'exportation d'une antiquité, telle que définie par la loi, est considérée comme une contrebande lorsque le bien n'est pas présenté aux douanes italiennes ou est dissimulé à ces dernières afin d'éviter le paiement des taxes applicables et le respect des conditions de licence. En vertu de l'article 44 de la loi italienne du 1<sup>er</sup> juin 1939 sur le patrimoine culturel, toutes les découvertes archéologiques sont la propriété de l'État italien, à moins que le possesseur ne puisse prouver qu'il en était propriétaire privé avant 1902, et la découverte de tout objet archéologique doit être déclarée au ministère italien de la Culture. En outre, une licence d'exportation délivrée par le ministère italien de la Culture et le paiement de droits de douane sont exigés pour l'exportation de tout bien culturel protégé par les lois susmentionnées de 1909 et de 1939 sur le patrimoine.<sup>17</sup>
- Il a été établi que le kalpis avait été introduit clandestinement en Suisse par les Becchinas et par Giacomo Medici, condamné en 2004 pour avoir voulu recevoir des objets archéologiques volés illégalement et soustraits au patrimoine culturel italien (y compris le kalpis), en violation des lois italiennes de 1909 et 1939 sur le patrimoine.<sup>18</sup>

### IV. Résolution du litige

#### Restitution sans condition

- A la suite du dépôt, le 20 juin 2012, d'une demande de mesure de confiscation formulée par le U.S. District Court for the Northern District of Ohio Western Division (tribunal de district du district nord de l'Ohio), le Toledo Museum of Art a décidé de restituer le kalpis à l'Italie. Le musée a remis le kalpis à l'ICE lors d'une cérémonie publique le 7 janvier 2013, et l'ICE a organisé le transport pour le retour du kalpis en Italie.

<sup>16</sup> *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, 20 juin 2012.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.* Pour plus d'informations, voir l'art. 34 de la loi n°364 du 20 juin 1909 (inaliénabilité des antiquités et des beaux-arts) et l'art. 44 de la loi n°1089 du 1er juin 1939, modifiée en 1975 et en 1998 (protection des pièces d'intérêt artistique et historique).

## V. Commentaire

- En 2010, le service *Homeland Security Investigations (HSI)* a lancé sa propre enquête sur la véritable provenance du kalpis à la suite d'une piste trouvée par les enquêteurs de l'affaire Becchina à Rome. Le HSI a pu établir que la documentation fournie au Toledo Museum of Art était falsifiée, ce qui a contribué à la condamnation de Becchina en 2011 à Rome. En 2012, l'ICE a porté plainte et, sept mois plus tard, le Toledo Museum of Art a remis le kalpis à l'ICE, qui l'a restitué à l'Italie.
- Pendant dix ans, le Toledo Museum of Art a refusé de restituer le kalpis à l'Italie en insistant pour obtenir des preuves irréfutables du vol du kalpis. Or, au moment de l'acquisition du kalpis, le musée s'était contenté d'une simple photocopie de la déclaration du collectionneur suisse M. Haug comme preuve que le kalpis avait été acquis régulièrement. Le Toledo Museum of Art a publié une déclaration comparant les menaces de saisie de l'ICE à « une saisie de drogue ». Le musée a ensuite demandé un « échange culturel » avec l'Italie pour combler le vide laissé par le kalpis dans sa collection, mais l'État italien a refusé. Cette réaction de la part de l'État italien est probablement imputable au refus de la part du musée de lui restituer le kalpis et à son obstination à faire traîner en longueur les procédures judiciaires.<sup>19</sup>
- Dès réception de l'injonction à remettre les documents relatifs au kalpis en 1995, le Toledo Museum of Art a immédiatement envoyé un régisseur pour ramener dans l'Ohio le kalpis, qui était alors prêté pour une exposition à Venise. Il semble avoir agi par crainte que le kalpis ne soit saisi en Italie et ne revienne jamais dans le musée.
- Parallèlement à ces procédures, le Toledo Museum of Art a acheté, puis restitué une autre œuvre d'art volée. En 2006, le musée avait acheté une statue du dieu Ganesha au marchand d'art new-yorkais Subhash Kapoor.<sup>20</sup> Ce dernier avait ordonné aux pillards de prendre la statue de Ganesha en bronze de la période Chola, datant du XI<sup>e</sup> siècle, dans le temple Brihadeeswarar, situé au Tamil Nadu, en Inde, ainsi que sept autres bronzes venant du même temple. Il a ensuite vendu ces statues à des collectionneurs privés et à des musées du monde entier. Kapoor a été arrêté par Interpol en 2011 et extradé vers l'Inde en 2012 pour avoir reçu des objets volés dans des temples désaffectés du sud de l'Inde.<sup>21</sup> Dans cette affaire, le Toledo Museum of Art a rapatrié la statue en Inde en 2014 avant que des poursuites judiciaires ne soient engagées.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> Lane, "Toledo Art Museum to Give Back Rare Jug."

<sup>20</sup> "Toledo Museum of Art to Return Ganesha Sculpture to India," Toledo Museum of Art, dernière modification le 3 octobre 2014, consulté le 8 juin 2017, <http://www.toledomuseum.org/2014/10/03/toledo-museum-of-art-to-return-ganesha-sculpture-to-india/>

<sup>21</sup> Voir Madeleine Frith, Ece Velioglu Yildizci, Marc-André Renold, "Dancing Shiva Statue – India and National Gallery of Australia," plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>).

<sup>22</sup> Hebbar, Nistula "Idol Trackers Elated as Ganesha Set to Come Home," *The Hindu*, 8 juin 2016, consulté le 8 juin 2017, <http://www.thehindu.com/news/national/Idol-trackers-elated-as-Ganesha-set-to-come-home/article14391765.ece>

## VI. Sources

### a. Décisions judiciaires

- *United States of America v. One Etruscan Black-Figured Kalpis, Circa 510-500 B.C.*, No. 3:12-cv-1582, N.D. Ohio, compliant in forfeiture, 20 juin 2012.

### b. Législation

- Fine, Penalty, or Forfeiture 28 U.S. Code § 1355
- Fine, Penalty, or Forfeiture 28 U.S. Code § 1395
- United States as Plaintiff, 28 U.S. Code § 1345
- Italy: Law No. 364 of 20 June 1909, Article 34.
- Italy: Law No. 1089 of 1 June 1939, as amended 1975 and 1998, Article 44.

### c. Médias

- Hebbar, Nistula, “Idol Trackers Elated as Ganesha Set to Come Home,” *The Hindu*, 8 juin 2016, <http://www.thehindu.com/news/national/Idol-trackers-elated-as-Ganesha-set-to-come-home/article14391765.ece>
- “Toledo Museum of Art to Return Ganesha Sculpture to India,” *Toledo Museum of Art*, 3 octobre 2014
- Brodie, Neil, “Toledo Museum of Art Return to Italy (2013),” *Trafficking Culture*, 5 juin 2014, <http://traffickingculture.org/encyclopedia/case-studies/toledo-museum-of-art-return-to-italy-2013/>
- “Kalpis Returns to Italy,” *Toledo Museum of Art*, 10 janvier 2013, <http://www.toledomuseum.org/2013/01/10/kaplis-returns-to-italy/>
- “Transfer Ceremony Clears Way for Illegally Looted Ancient Vessel to be Returned to Italy,” *U.S. Immigration and Customs Enforcement*, 7 janvier 2013, <https://www.ice.gov/news/releases/transfer-ceremony-clears-way-illegally-looted-ancient-vessel-be-returned-italy>.
- Brodie, Neil, “Gainfranco Becchina,” *Trafficking Culture*, 20 août 2012, <http://traffickingculture.org/encyclopedia/case-studies/gianfranco-becchina/>
- Lane, Tahree, “Toledo Art Museum to Give Back Rare Jug,” *The Blade*, 20 juin 2012, <http://www.toledoblade.com/Art/2012/06/20/Toledo-art-museum-to-give-back-rare-jug.html>.